



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 Janvier 2010

Présents (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine - **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : GROULT Roger - **CREULLY** : BÉRON Jean-Paul, LEVERT Roger - **CULLY** : LECORNU Bruno, de SEZE Jean-Charles - **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : BOURDON Thierry, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, FRAS Laurence - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse - **SAINTE GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre - **THAON** : ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Excusés (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes :

RUCQUEVILLE : DAIREAUX Alain.

Absent (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes :

COULOMBS : LEDORNAT Cédric - **SAINTE-GABRIEL-BRECY** : FAUCHIER-DELAVIGNE Jean.

Secrétaire de séance : Madame Maryse BOS.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Construction du restaurant scolaire de Thaon : autorisation à conclure les marchés avec les entreprises**
2. **Approbation du programme de voirie 2010**
3. **Demande de Dotation Globale d'Equipement**
4. **Achat d'une tondeuse pour la commune de Creully**
5. **Suppression / création de poste**
6. **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF, relativement à la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement**
7. **Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents**
8. **Chemins de randonnée**

9. Mise en location d'une partie du terrain d'assiette du futur groupe scolaire situé à Amblie
10. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lantheuil
11. Questions diverses

Les membres du Conseil communautaire ont adopté le compte rendu du conseil communautaire du 14 Décembre 2009.

1. CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE THAON : AUTORISATION A CONCLURE LES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES

Par délibération du 24 août 2009, le conseil communautaire a décidé d'engager la construction d'un restaurant scolaire à Thaon pour un montant de travaux de 300 000 € HT, 358 800 € TTC. Soit un total de 392 828 € TTC, honoraires inclus.

Après avoir obtenu les résultats des bureaux d'étude relatifs à la sécurité, la protection de la santé, le contrôle technique et la nature du sol, une consultation a été lancée le 30 novembre 2009, dans le cadre d'une procédure adaptée en application du code des marchés publics. La prestation est divisée en quatorze lots. La date limite de réception des offres était le 5 janvier 2010.

Le 14 janvier, la commission d'appel d'offres a ouvert les plis des 77 entreprises qui ont soumissionné et, le 22 janvier, après analyse des offres, a attribué les marchés aux entreprises désignées ci-dessous.

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Qualité du mémoire technique : 10 %
- Cohérence et valeur technique de l'offre visant à garantir la bonne exécution des travaux et le respect des délais : 40 %.

Dénomination du lot	Entreprise	Estimation HT	Offre HT	Offre +Option HT
1.Gros œuvre ravalement	JEANNE	104 500	97 340 ,50	97 340,50
2.Charpente bois	CHANU HD	22 000	19 590,39	19 590,39
3.Couverture ardoise étanchéité	MARIE TOIT	27 000	19 800,00	24 051, 05 (dont ardoise naturelle)
4. Menuiseries extérieures PVC	Michel EVAIN	12 000	11 018,15	23 284,35 (dont plus value Alu)
5.Menuiseries extérieures alu serrurerie	STAB	13 000	12 556,00	12 556,00
6.Menuiseries intérieures	SONORMEN	10 000	8 520 ,40	8 211,22 (Moins value plinthes)
7.Plâtrerie sèche	SNP	19 500	8 338,00	8 338,00
8.Plafonds suspendus	DESBOND	7 500	7 446,70	7 446,70
9.Plomberie	LAFOSSE	20 000	15 706,49	15 706,49
10.Chauffage-ventilation	LAFOSSE	34 000	31 421,68	31 421,68

11.Electricité	LAFOSSE	19 000	17 098,55	17 098,55
12.Carrelage.faiënce	BOS	8 000	7 531,12	14 599,12 (Plus value Réfectoire)
13.Peinture sols souples	PIERRE	15 500	15 536,03	7 073,28 (Moins value réfectoire)
14.Panneaux isothermes	YGLOO	7 000	6 923,43	6 923,43
Total HT		319 000	278 827,44	293 640,76
Total TTC		381 524	333 477 61	351 194,34

Compte tenu du coût global inférieur à l'estimatif, les options ardoises naturelles, aluminium et carrelage ont pu être retenues. Elles permettront d'assurer au bâtiment une qualité et une durée de vie optimale. Il est rappelé que la commune de Thaon met à la disposition de la Communauté de communes le terrain d'assiette et prend en charge les travaux de V.R.D.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	COUT HT	COUT TTC
Travaux	293 640.76	351 194.34
Honoraires de l'Architecte	25 500	30 498,00
Honoraires sécurité et protection de la santé	2 535	3 031.86
Honoraires du bureau de contrôle technique	4 340	5 190.64
Etude géotechnique	2 856	3 415.78
TOTAL	328 871.76	393 330.62
TOTAL à payer en 2010 , déduction faite des acomptes d'honoraires antérieurement versés à l'architecte (9 028 €)		384 302.62

RECETTES	BASE	CALCUL	RECETTE
FCTVA	384 302.62	15.482 %	59 497.73
DGE	328 871.76	40 %	131 548.70
Emprunt			193 256.19
TOTAL			384 302.62

Tableau comparatif des dépenses et des recettes par rapport aux différentes prévisions :

	Conseil du 20.10.2008	Budget 2009	Délibération du 24.08.2009	Marché 2010
Dépenses	540 000	400 000	392 828,00	351 194,34
FCTVA	81 000	61 928	60 817,00	59 497.73
DGE	112 000	75 000	134 400,00	131 548.70
Emprunt	347 000	263 072	197 610,37	193 256.19

On remarque qu'on bénéficie aujourd'hui d'une situation favorable. En effet, en raison du contexte économique, le coût des travaux et le taux des prêts ont baissé.

Calendrier prévisionnel des travaux :

- Démarrage du mois de préparation : deuxième quinzaine de février 2010
- Démarrage des travaux : deuxième quinzaine de mars
- Réception des travaux : fin décembre 2010.

Une manifestation, à laquelle seront invités les élus de la commune de Thaon et de la Communauté de communes, sera organisée à l'occasion de la pose de la première pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 26 voix favorables et 1 abstention, autorise le Président à conclure les marchés avec les quatorze entreprises désignées ci-dessus et à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

2. APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2010

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de voirie, un crédit d'un montant de 300 000 € TTC sera inscrit au budget de 2010. C'est dans la limite de cette enveloppe que la commission Voirie a arrêté le programme 2010.

Les travaux intercommunaux retenus sont les suivants :

- A Bény sur Mer : la rue du Cornut et la rue de Bracquerville pour un montant de **55 016 € TTC**.
- A Creully : la rue Guy de Maupassant et le parking des écoles pour un montant de **129 405 € TTC**.
- A Reviere : la rue des Dentellières pour un montant de **37 022 € TTC**.
- A Fontaine-Henry : l'arrêt de cars des Moulineaux et le parking des écoles pour un montant de **30 498 € TTC**.
- A Thaon : la rue de la Forge pour un montant de **4 377 € TTC**.
- A Coulombs : la commune envisage d'effectuer les travaux sur la route départementale en quatre tranches. La participation de 30 000 € de la CDC au titre des travaux de sécurité sera également divisée en quatre tranches. La dépense à prévoir en 2010 est donc de **7 500 € TTC**.

Total des travaux : 263 818 € TTC.

Total général honoraires inclus : **281 000 € TTC** (les honoraires sont de 3.60 % pour les travaux de la CDC et de 2.04 % pour les études des travaux communaux). La marge sera utilisée pour effectuer des travaux de réparation des dégâts causés par le gel.

Les travaux du parking du château de Fontaine-Henry, d'un montant de 21 528 € TTC, de la place de l'Ancien Presbytère et de l'impasse des Mésanges à Thaon, d'un montant de 28 375 €, seront néanmoins inclus dans le dossier d'appel d'offres, en tranche conditionnelle. En effet, si les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs aux

estimatifs, les travaux correspondants seront réalisés à concurrence du montant de 300 000 €. Dans le cas contraire, ils seront reportés en 2011.

Total des tranches conditionnelles : 49 903 €. Le total des tranches fermes et conditionnelles est de 313 722 €.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif incluant les parts communales, les recettes au titre du FCTVA et des fonds de concours. Dans l'ignorance du vote des taux, le montant des subventions n'a pas été reporté (amendes de police et D.G.E.).

Pour ce qui concerne les routes départementales, la participation financière du Conseil général ne sera connue qu'après le vote de son budget c'est-à-dire fin mars. On ne peut donc prévoir de travaux de traverse d'agglomération dans l'immédiat. En tout état de cause, il est prévu que le budget annuel du département relatif à la Voirie diminue de façon substantielle. Il passerait de 3 millions à 1.3 million. Cette baisse est justifiée par le contexte économique : le Conseil général, dont la compétence principale est l'aide sociale, a augmenté ce poste budgétaire au détriment de celui de la Voirie. Sur notre territoire, les subventions qu'il est susceptible d'attribuer seraient limitées aux travaux sur les départementales traversant Coulombs et/ou Villiers le Sec.

Afin de constituer la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, les communes concernées par les travaux de voirie 2010, dans le cas où elles ne l'auraient pas fait l'année dernière, sont invitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Seule est concernée la commune de Reviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le programme de voirie ci-dessus exposé et autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de communes d'ORIVAL et les communes de Bény-sur-Mer, Reviers et Thaon, seules communes concernées à la fois par des travaux intercommunaux et communaux.

3. DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMET

Par arrêté du 4 Janvier 2010, le Préfet a défini les catégories d'opérations susceptibles de recevoir une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement. Il s'agit des équipements scolaires du premier degré et des travaux de voirie. Les Communautés de communes peuvent présenter trois dossiers par ordre de priorité (2 scolaires et 1 voirie). Pour ce qui concerne les équipements scolaires du premier degré, le taux de la subvention sera de 30 à 50 %. Pour ce qui concerne la voirie, il sera de 20 à 25 %.

Les plafonds de dépenses subventionnables ont été reconduits ainsi :

- 1 000 000 € pour les constructions scolaires
- 250 000 € pour les autres travaux scolaires
- 250 000 € pour les travaux de sécurité dans les écoles
- 500 000 € pour les travaux de voirie

Le délai maximal autorisé pour le démarrage des travaux est de 18 mois à compter de la date de la notification de la subvention.

Le Président propose au Conseil communautaire de déposer des demandes de D.G.E. pour les projets suivants :

1. TRAVAUX DE VOIRIE :

Réfection de voies sur les communes de Bény sur Mer, Creully, Reviers, Fontaine-Henry, Thaon et Coulombs estimée à un total de 234 949.83 HT soit 281 000 € TTC, auquel il faut ajouter les tranches conditionnelles de 49 903 € TTC. Les dépenses éligibles à la D.G.E. sont limitées à 148 596.15 € HT.

Le plan de financement estimatif est le suivant :

DGE : $148\,596.15 \text{ € HT} \times 25\% = 37\,149.04 \text{ €}$
FCTVA : $281\,000 \text{ € TTC} \times 15,482\% = 43\,504.42 \text{ €}$
Fonds de concours des communes et subventions éventuelles : 69 270 €
Emprunts : 131 076.54
Total : 281 000 €

2. GROUPE SCOLAIRE DE COULOMBS :

Prenant en compte la demande des élus municipaux, des parents d'élèves et des enseignants concernés par le R.P.I. de Coulombs, Martragny, Rucqueville, St Gabriel-Brécy, Cully, considérant la nécessité de regrouper les classes maternelles de Martragny et les classes élémentaires de Coulombs, de créer un restaurant scolaire in situ pour éviter un déplacement des enfants vers Ste Croix Grand Tonne, compte tenu du fait que les locaux actuels sont inadaptés, il serait nécessaire d'engager la construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire à Coulombs pour un coût estimé approximativement à 1 000 000 € HT, 1 196 000 € TTC pour la construction, 82 000 € HT, 98 072 € TTC pour les honoraires de l'architecte, 200 000 € HT, 239 200 TTC pour les VRD, soit un total de 1 282 000 € HT, 1 533 272 € TTC. L'achat du terrain, non assujéti à la TVA, excepté pour les honoraires du Notaire, est évalué à 15 000 € (3€ x 5 000 m²). Coût total de l'opération : 1 548 272 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

D.G.E. : 50 % d'un plafond de 1 million d'euros HT : 500 000, 00€
FCTVA : $1\,533\,272 \text{ €} \times 15,482\%$: 237 381,17 €
Emprunt : 810 890,90 €
Total : 1 548 272,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 26 voix favorables et 1 voix contre autorise le Président à solliciter une Dotation Globale d'Équipement auprès des services de l'Etat. Il décide de retenir l'ordre de priorité présenté ci-dessus.

Jean-Paul BÉRON s'oppose à cette décision car il pense que l'attribution d'une D.G.E. influera sur la décision de construire le groupe scolaire de Coulombs. Or, pour des raisons financières et craignant que les plus petits projets soient sacrifiés, il demande que la CDC s'en tienne au projet initial qui était limité à la construction d'un seul groupe scolaire pour un montant de 2,4 millions.

Gérard LEU précise que, cette année encore, s'inscrivant dans le cadre du plan de relance, les conditions d'attribution de la D.G.E. sont favorables. N'ayant aucune certitude pour l'avenir, il est donc opportun de déposer, dès cette année, une demande de D.G.E. pour le groupe scolaire de Coulombs. En tout état de cause, la décision finale de réalisation du projet tiendra compte de la situation financière du moment ainsi que des nouvelles données concernant la taxe professionnelle.

Ce groupe scolaire serait construit dans le même esprit que celui du R.P.I. de Lantheuil. Les travaux commenceraient en décembre 2011 pour se terminer courant 2012. L'achat du terrain, lui, pourrait intervenir en 2010.

4. ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LA COMMUNE DE CREULLY

La tondeuse de Creully est vétuste et fait l'objet de nombreuses réparations. C'est une tondeuse autoportée ISEKI qui a été achetée en 2001 par la commune de Creully. Il est nécessaire d'envisager son remplacement et de faire l'acquisition d'une machine suffisamment performante qui soit apte à tondre une surface de 4.5 hectares par semaine. Répondant à cet objectif et après en avoir délibéré, le conseil communautaire opte, à l'unanimité, pour l'acquisition d'une tondeuse de marque KUBOTA, d'un coût compris dans une fourchette allant de 25 000 € à 27 000 €.

Pour la commune de Lantheuil, dont le micro-tracteur est également en fin de vie, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'un tracteur-tondeuse d'un montant de 16 146 € TTC.

Des règles de participation aux frais d'acquisition, d'entretien, de réparation et de carburant ont été établies selon lesquelles les communes utilisatrices paient au prorata de la surface communale. Les communes de Lantheuil et de Creully sont donc invitées à définir leur quota de participation en fonction de ce critère. Dans le cas contraire, chaque collectivité achètera et utilisera exclusivement son matériel propre. Ce principe s'appliquera, à l'avenir, à toutes les communes.

Pour mémoire, en ce qui concerne le camion acheté par la CDC, les communes de Martragny et de Rucqueville utilisatrices ont participé à la dépense d'acquisition et apportent leur contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien. Il en est de même pour la commune de Béný relativement au matériel d'entretien des espaces verts. Selon le même principe, la communauté de communes participe aux frais d'entretien du tracteur qui avait été acheté par la commune de Thaon. La commune d'Amblie, quant à elle, met son épaveuse gracieusement à la disposition des autres communes.

La mutualisation du matériel est évoquée, mais elle se heurte à des difficultés d'ordre pratique, telle que la nécessité d'une utilisation concomitante.

Brigitte PICHARD rappelle que selon la programmation de la mandature, un crédit de 30 000 € était prévu en 2012 pour l'acquisition de matériel divers et de 60 000 € en 2009, pour l'achat d'une épareuse, d'un lamier et d'un tracteur. Mais si les besoins évoluent, il sera nécessaire de s'adapter aux nouvelles situations. Nous ferons le point sur ces divers équipements au cours du vote du budget 2010.

5. SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la situation professionnelle de certains agents de la communauté de communes et la nécessité de prendre les dispositions correspondantes, compte tenu des besoins du service d'entretien des espaces verts et des bâtiments :

1. Le départ à la retraite, à compter du 1^{er} avril 2010, d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe pour 35/35^{ème}, affecté sur la commune de Fontaine-Henry.
Cet agent, actuellement en arrêt de maladie, étant d'ores et déjà remplacé par un agent titulaire de la Communauté de communes, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de supprimer ce poste.
2. En raison du transfert d'un agent de la commune de Creully à la commune de Fontaine-Henry, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent qui sera affecté à la commune de Creully, et de créer le poste correspondant.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2010, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 28/35^{ème}.
3. Par délibération du 22 Juin 2009, afin d'assurer la conduite de la balayeuse, le conseil communautaire créait un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2009. Un agent a donc été recruté contractuellement sur cette base pour six mois, le temps d'identifier les besoins de la communauté de communes. Il s'avère qu'aujourd'hui, compte tenu des demandes d'utilisation de la balayeuse et de l'utilité de bénéficier, notamment pour les campagnes d'enrobé, du service d'un chauffeur titulaire d'un permis poids lourds, c'est le cas de cet agent, un temps complet serait justifié.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2010.

Dès que la CDC reprendra les compétences du Syndicat scolaire dissous, un conducteur de la balayeuse remplaçant sera nommé parmi les conducteurs de bus.

6. SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A CONCLURE AVEC LA CAF

Les Caisses d'allocations familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements.
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

C'est pourquoi la CAF du Calvados propose de conclure avec la CDC une convention d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement » qui durera quatre ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

La convention a pour objet de :

- définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs et de jeunes sans hébergement de Creully
- prendre en compte les besoins des usagers
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires

La Communauté de communes d'Orival s'engage à assurer :

- la mise en œuvre d'un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté
- des services et/ou des activités ouvertes à tous publics, en respectant les principes d'égalité de traitement
- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux
- la mise en place d'activités diversifiées

La CAF s'engage à apporter, sur la durée de la convention, le versement de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement », qui est de 30% d'un montant basé sur le nombre de journées de fonctionnement et d'enfants accueillis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'accueil de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

7. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS

Le Syndicat envisage de réaliser des travaux de restauration de la Seulles et de ses affluents. Ils ont été estimés à 1 200 000 €, en plus de ceux déjà engagés, d'un coût de 275 000€. Ils seront entrepris selon l'ordre suivant : sur la Seulles, d'aval en amont, puis sur les affluents.

Il était envisagé de les réaliser sur 8 ans. Mais des remarques ayant été formulées sur le fait que certains territoires ne verraient les travaux que dans plusieurs années alors qu'un effort financier est demandé à tous, sur toute la durée des travaux, une nouvelle proposition a été faite de réduire le délai à 5 ans. Cependant, pour faire face à la charge de travail importante (Déclaration d'Intérêt Général, marchés, suivi des travaux...) il est nécessaire de recruter, pour une durée de trois ans, un second technicien rivière.

Ces opérations seraient financées par un emprunt, contracté chaque année, d'une durée de 15 ans. Au terme des travaux, ces emprunts seraient regroupés et la durée adaptée.

La participation prévisionnelle de la Communauté de communes à ces dépenses d'investissement est la suivante :

- En 2010 : 10 427.32 €
- En 2011 : 11 333.13 €
- En 2012 : 12 386.39 €
- En 2013 : 15 440.86 €
- En 2014 : 16 494.13 €

Le conseil communautaire donne un avis favorable à cette participation.

Le technicien rivière viendra faire une présentation de ces travaux au cours d'un prochain conseil communautaire. Elle pourrait avoir lieu lors de la réunion qui sera organisée avec le SCOT Bessin, en Mars.

8. CHEMINS DE RANDONNEE

Dans le Bessin, l'offre de randonnée pédestre est pléthorique. Il existe dix topo-guides d'échelles variées présentant 74 circuits d'un total de 890 km qui se côtoient, se chevauchent, se superposent, dont l'entretien n'est pas suivi et qui ne prennent pas en compte la valorisation touristique du territoire. La commission Pôle touristique du Bessin préconise de réduire leur nombre et d'améliorer leur qualité. Etant favorable à l'élaboration d'un topoguide commun à plusieurs Communautés de communes, il a été convenu que le nôtre serait élaboré en collaboration avec la Communauté de communes Bessin Seulles et Mer, en 2011. Les chemins devront donc être aménagés préalablement, dès 2010.

La commission Développement Economique a arrêté quatre circuits en boucle, sur notre territoire, qui respectent les critères préconisés par le Pôle touristique du Bessin, à savoir : la longueur maximum de 17 km, la présence de voies goudronnées inférieure à 30 à 40 %, la valorisation du patrimoine, le repérage d'une même couleur sur tout le parcours et enfin, l'existence de parkings à proximité du départ des circuits.

Ils sont les suivants :

- Creully, Villiers le sec, Saint-Gabriel-Brécy
- Cully, Lantheuil
- Thaon, Fontaine-Henry, Beny sur mer
- Amblie, Pierrepont, Colombiers sur Seulles

Le conseil communautaire valide ces propositions.

Une incertitude existe sur le caractère communal du chemin partant de Creullet vers Villiers le sec. Afin de lever le doute, il est nécessaire de recourir à un géomètre, sans quoi le circuit sera remis en cause. Coût de la prestation : 1 794 €. A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de recourir à la prestation d'un géomètre, mais pour le bornage exclusivement. Les recherches préalables auprès des services du cadastre et des hypothèques seront effectuées par nos soins.

Les autres besoins de financements et leur estimatif sont :

- acquisition des droits à l'IGN,	5 000€
- réalisation des topo-guides (tirage),	5 000€
- création du chemin entre Creullet et Villiers-le-sec,	8 000€
- ouverture d'un chemin à Cully,	5 000€
- sécurisation le long de la RD35 à l'entrée de Creully,	500€
- réalisation du balisage.	2 500€

Total	26 000€

Des subventions d'un taux de 30% pourraient être obtenues auprès du Comité Départemental du Tourisme pour la création des chemins et l'édition des topo-guides.

Par la suite, les dépenses seraient limitées au maintien en bon état du balisage et à l'entretien des chemins qui serait réalisé deux fois par an.

Pour ce qui concerne l'ouverture d'un chemin à Cully, un échange de terrains avec un particulier devra être effectué. La commune, qui est propriétaire d'un des terrains, se chargera de la transaction auprès du Notaire. La Communauté de communes lui remboursera les frais afférents. Ces dépenses entrent dans le cadre du financement par la taxe de séjour.

9. LOCATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU GROUPE SCOLAIRE SITUE A AMBLIE

Par délibération du 19 Octobre 2009, la communauté de communes a acquis, à la SAFER, un terrain, situé sur la commune d'Amblié, cadastré ZO 12 et 14, d'une surface de 43 690 m².

La surface utilisée pour le groupe scolaire, bâtiment et espaces extérieurs, sera d'environ 12 000 m². Un terrain de 31 690 m² reste donc disponible et constitue une réserve foncière. Dans l'attente d'un échange de cette parcelle avec un autre terrain dont nous pourrions avoir besoin pour réaliser d'autres projets, cette parcelle ne sera pas laissée en friche mais louée par convention annuelle.

Le contrat de location sera conclu en septembre lorsque le terrain sera libre de culture et délimité par un géomètre.

10. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LANTHEUIL

Par délibération du 25 Novembre 2009, le conseil municipal de Lantheuil a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de l'association de la Communauté de communes à la révision du Plan Local d'Urbanisme et conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, l'avis du conseil de communauté est requis.

A cette fin, Gérard LEU en fait une présentation. (se reporter, en annexe, à la carte de synthèse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et au plan de zonage). Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable repose sur cinq principes :

- **limiter l'extension de l'urbanisation** afin d'économiser l'espace et de conserver l'identité rurale et agricole du village. La seule zone urbanisable se situe aux Costils : sur une parcelle de 7,2 ha, l'urbanisation y sera progressive (en deux ou trois phases), les différents types d'habitat favoriseront la mixité architecturale et sociale (accession à la propriété et logements locatifs dans la proportion de 20 % afin de favoriser l'accueil de jeunes ménages).
- **préserver le bâti traditionnel et améliorer le cadre de vie dans les zones bâties**
- **développer les déplacements doux (cheminements piétonniers) et sécuriser les déplacements routiers** (en ce qui concerne les Costils, pas de sortie sur la route départementale)
- **préserver et créer des paysages de qualité** (préservation des vallées de la Thue et de la Gronde, du secteur du château de Manneville, du hameau de Pierrepont, création d'espaces boisés et classés, lutte contre les eaux de ruissellement notamment par la création d'un emplacement réservé pour l'implantation d'un bassin de rétention au Chemin Blanc).
- **Préserver l'activité agricole et développer de nouvelles activités** (tourisme vert...)

L'objectif démographique est de passer à 800 ou 850 habitants à échéance de 10 ans, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1% à 2,7 % (la population était de 660 habitants en 2007).

Chacun est invité à consulter le détail de ce projet de PLU à la Mairie de Lantheuil.

Au regard des compétences intercommunales, on constate que ce projet de PLU ne crée pas de voies d'intérêt communautaire, que la venue probable de jeunes couples augmentera les effectifs scolaires, que l'urbanisation n'aura pas d'incidence négative sur l'environnement, le traitement des eaux pluviales étant prévu.

Après avoir étudié ce projet de P.L.U. et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (dans l'attente de la décision du SCOT BESSIN), le conseil communautaire donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lantheuil.

11.QUESTIONS DIVERSES

Etat d'avancement de la réalisation du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil :

Le plan, élaboré fin décembre par Mme THOMASSE, du Cabinet d'architectes Artéa, a été présenté aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élus de la commission Ecole. Le plan des accès, des réseaux et l'étude du traitement des eaux pluviales (par la création d'un bassin d'infiltration) ont été confiés à V.R.D. Services. La prestation d'un thermicien a également été sollicitée. Il en ressort que le plus économique, pour ce qui concerne l'installation et la consommation, et le plus évolutif, est le chauffage au gaz diffusé par plancher chauffant, l'eau chaude étant produite au moyen de l'électricité.

La demande de permis de construire sera déposée prochainement. La durée de la construction est de 4 à 5 mois.

Cette structure a été conçue avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France. C'est un Bâtiment Basse Consommation (BBC), en bois, matériau naturellement isolant. A ce titre, il nous sera possible d'obtenir une subvention de l'ADEME.

Mission Locale :

Un représentant de cet organisme, qui se propose de conseiller et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, tiendra une permanence à la Mairie de Creully les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois.

Affaire judiciaire :

L'affaire du vol du véhicule C15 appartenant à la communauté de communes d'Orival sera jugée au Tribunal correctionnel le 9 février prochain. A l'unanimité, le conseil communautaire autorise Jean-Pierre LAVISSE à représenter la CDC dans cette affaire.

Subventions des réhabilitations dans le cadre de l'Assainissement non collectif :

Les subventions annoncées dans le compte rendu du conseil communautaire du 22 juin 2009 relatives aux réhabilitations des assainissements non collectifs sont toujours à l'ordre du jour.

Remerciements de Dominique BARRAUX :

Par délibération du 24 Août 2009, le conseil communautaire a décidé de verser une subvention de 300 € dans le but de soutenir M. Dominique BARRAUX, champion du monde de tennis des transplantés.

M. Dominique BARRAUX tient à remercier la CDC pour son engagement financier. Car, en plus de l'aspect sportif, c'est la cause du don d'organes tout entière qui a pu bénéficier d'une audience médiatique large (TV, radio, presse), dans la France entière ainsi qu'à l'étranger. Il entend prolonger en 2010, et au delà, sa campagne de sensibilisation à cette grande cause vitale qu'est le don d'organes.

Pour information, M. Dominique BARRAUX était présent le 12 septembre 2009, à l'inauguration du troisième court de tennis de Creully réalisé par la Communauté de communes et a même accepté de disputer, sur le nouveau court, le premier match en double avec les élus !

Principe de la répartition de la rémunération des agents d'entretien des espaces verts :

Certains agents rémunérés à 100 % par la communauté de communes, travaillent néanmoins pour le compte des communes. Il est demandé à ces communes de participer aux frais de rémunération au prorata des heures effectuées pour leur service.

Subvention aux Associations de Parents d'Elèves

Il est précisé que la Communauté de communes ne subventionne pas les Associations de Parents d'Elèves dans la mesure où elle abonde déjà largement aux frais d'achat des livres et d'équipement des écoles ainsi qu'à la coopérative scolaire.

Elle remercie vivement les Associations de parents d'élèves qui ont versé des subsides à l'école de Martragny.

Nouveaux numéros de téléphone de la communauté de communes

Un numéro de téléphone distinct a été attribué à chaque poste du secrétariat de la CDC. Veuillez désormais composer les numéros suivants :

- Service Ecoles et standard. Sigryd DONDEYNE : 02.31.36.21.97 (9h-13h / 14h-17h)
- Service comptabilité. Martine VECKMAN : 02.31.36.21.10 (même horaire)
- Service du personnel. Carinne CERON : 02.31.36.21.09 (même horaire)
Claude LEQUESNE : 02.31.36.11.34 (le mardi de 9h à 13h).
- Service communication. Suzanne FOSSEY : 02.31.36.11.35 (de 14h à 19h30)
- Le Président. Jean-Pierre LAVISSE : 02.31.36.11.38
- Les vice-Présidents : 02.31.36.11.39

La séance est levée à 23h40.